

Aides primo arrivants

Si vous étiez boursier (critères sociaux uniquement) l'année dernière et que vous arrivez d'une autre académie, vous avez le droit à cette aide, d'un montant de **700 euros**

Demander le dossier auprès du secrétariat de votre établissement.

Retourner le dossier au rectorat de Versailles,
Division des pensions et des prestations
DIPP2 – Service d'action sociale
3 boulevard de Lesseps
78017 Versailles cedex
Tél : 01 30 83 46 62

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/social/95/1/Dossier_aide_aux_pri
mo-arrivants_1164951.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/social/95/1/Dossier_aide_aux_pri
mo-arrivants_1164951.pdf)

PRIMES STAGIAIRES

AIP - Aide à l'Installation des Personnels

En tant que stagiaire, vous avez le droit à l'AIP : Aide à l'installation des personnels primo arrivants dans la fonction publique de l'Etat.

Cette aide d'un montant de **1500 euros** maximum concerne les personnels ayant déménagé il y a moins de 6 mois (date de signature du Bail)

Attention : Il y a des conditions de ressources et des cas particuliers en fonction du type de logement

Faire sa demande en ligne

<https://www.aip-fonctionpublique.fr/aip/web/constituer>

D'autres aides existent...

- Le supplément familial de traitement (SFT) : En fonction du nombre d'enfants à charge.
- Les chèques emplois services universels (CESU) : Aide pour les frais de garde. Les chèques vacances.

Pour toutes informations ou aides : contactez-nous ou cliquez sur les liens !

Se loger en Île-de-France : des aides pour la cohabitation intergénérationnelle

Aides spécifiques : je déménage, je m'installe !

Aide à l'installation des personnels : les conseils du SE-Unsa !

ac-versailles@se-unsa.org 01-53-72-85-35



IFF

Indemnités Forfaitaires de Formation

Automatique si vous remplissez les conditions pour en bénéficier. Elle arrivera très prochainement.

Elle concerne les stagiaires à mi-temps en formation en ESPE. Son montant est de **1000 euros** pour couvrir les frais liés aux déplacements pour se rendre sur le lieu de formation.

Versée automatiquement

Conditions :

Communes d'ESPE, d'habitation et d'affectation différentes